ÉTUDES ET MÉMOIRES

I

AU DOSSIER DE *SI* INTERROGATIF

PAR E. DE SAINT-DENIS
Professeur à la Faculté des lettres de Dijon

A ce dossier je voudrais verser un exemple d'Ovide, plus probant peut-être que beaucoup d'exemples cités et discutés par les grammairiens.

La question reste irrésolue, en dépit d'une dissertation latine et d'un article consacrés par F. Gaffiot au « prétendu emploi de *si* interrogatif en latin[1] ». Après avoir examiné les exemples produits, F. Gaffiot arrivait à cette conclusion que nulle part avant Tite-Live on ne peut donner à *si* une autre valeur que la valeur conditionnelle ; dans Tite-Live, trois passages semblent interrogatifs : *quaesiuit si... imposuissent* (29, 25, 8) ; *quaesisse si... euasissent* (39, 50, 7) ; *quaesiuit si... liceret* (40, 49, 6) ; mais la valeur interrogative appartient au verbe introducteur qui enveloppe l'idée d'enquête, d'investigation, voisine de l'idée de sonder, d'explorer ; et comme l'on disait *experiri si...*, *conari si...*, constructions dans lesquelles *si* garde sa valeur de : *pour le cas où...*, Tite-Live aurait lancé le tour *quaerere si ...* = faire une enquête, des investigations pour le cas où... La dissertation latine de F. Gaffiot, qui date de 1904, obligea les grammairiens à réduire la liste des exemples probants, où *si* sert à interroger. D'autres passages furent produits... et discutés par F. Gaffiot dans la *Revue de Philologie*. Aujourd'hui, l'on admet généralement que, chez Plaute, dans *uidere si...*, *uisere si...*,

1. F. Gaffiot, *Ecqui fuerit* si *particulae in interrogando latine usus*, Paris, 1904 ; *Le prétendu emploi de* si *interrogatif en latin*, dans *Rev. Philol.*, 1908, p. 47 sqq.

apparaît un emploi de *si* qui n'a plus le sens purement conditionnel, mais qui s'achemine vers le sens interrogatif ; que *si* devient à l'époque classique particule introduisant l'interrogation indirecte (quelques exemples de Térence et de Cicéron) ; que cet emploi devient plus fréquent à l'époque impériale, avec Tite-Live, Properce, Columelle et Vitruve, pour aboutir à *interrogare si...* dans la latinité de saint Jérôme ou de Grégoire de Tours, et finalement aux interrogatifs *se*, en italien, et *si*, en français[1].

Cette évolution mériterait d'être précisée d'après un dépouillement complet et une discussion serrée des exemples produits ; pour en esquisser l'historique, il faudrait, en effet, défalquer tous les cas discutables. Par exemple, pour citer un ouvrage récent, le *Système de la syntaxe latine* de A.-C. Juret donne sous la rubrique *si* interrogatif[2] : *Vide si non os impudens uidetur* (Ter., *Eun.*, 838) ; mais sous celle de *si* introducteur d'une conditionnelle objet[3] : *Vide si hoc utibile deputas* (Pl., *Trin.*, 748). Or, ces deux emplois ne sont-ils pas identiques? D'autre part, en cette question, les quelques exemples de Cicéron ont une grande importance historique ; or, que vaut celui-ci, qui rebondit de Syntaxe en Syntaxe[4] : *ambigunt agnati cum eo qui est heres, si filius antequam in suam tutelam ueniat mortuus sit* (Cic., *Inu.*, 2, 42, 122)? On entend : « les agnats discutent la question de savoir si... » ; mais on peut entendre (avec *si* conditionnel) : « les agnats disputent la succession... pour le cas où le fils serait mort avant d'être sorti de tutelle ». Remontons à un ouvrage plus ancien : consacrant à l'emploi de *si* dans l'interrogation indirecte une notice substantielle[5], O. Riemann dressait une liste d'exemples qui lui paraissaient « assez concluants » ; j'y relève : *si forte frater redierit, uiso* (Ter., *Ad.*, 549) ; or, on peut interpréter : « je vais voir si par hasard mon frère est de retour » (interrogation

1. Cf. O. Riemann, *Syntaxe latine*, 7e édition, § 173, Rem. I, p. 313 ; A.-C. Juret, *Système de la syntaxe latine*, Paris, 1933, p. 412 ; A. Ernout, *Commentaire des Bacchides*, Paris, 1935, p. 79 ; Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik*, p. 519 ; H. Goelzer, *Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme*, Paris, 1884, p. 430 ; M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, 1890, p. 320.

2. A.-C. Juret, *op. cit.*, p. 412 ; cf. Trad. Marouzeau : « regarde... s'il n'a pas la mine impudente ».

3. *Ibid.*, p. 372.

4. Cf. O. Riemann-H. Goelzer, *Syntaxe*, Paris, 1897, p. 410 ; O. Riemann, *Syntaxe latine*, 7e édition, p. 313, n. 2 ; A.-C. Juret, *op. cit.*, p. 412.

5. O. Riemann, *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live*, Paris, 1885, Append., p. 301-302.

indirecte) ; mais aussi : « si par hasard mon frère est de retour, je vais m'en rendre compte » (conditionnelle). Enfin, dans un livre tout récent[1], M. J. Cousin revient à la thèse intransigeante de F. Gaffiot : après avoir montré que le sens conditionnel de *si* est issu de sa valeur étymologique, par suite du passage de la parataxe à l'hypotaxe, il ajoute : « certains (grammairiens) lui attribuent même un sens interrogatif que n'a jamais voulu admettre F. Gaffiot[2] ; il avait raison, car, même dans les exemples de César et de Tite-Live qu'on lui oppose, *si* n'aurait pas de valeur introductive d'interrogation, s'il n'était rattaché à un verbe *quaerendi*, qui, lui, implique une interrogation ».

* * *

Tel est bien, semble-t-il, le point de départ de l'évolution qui nous occupe, et l'intérêt des objections présentées par F. Gaffiot. Très vite, à des verbes *quaerendi* on adjoignit une conditionnelle introduite par *si* (= *au cas où*)[3] ; d'où l'ambiguïté qui enveloppe ces deux plus anciens exemples, qui sont de Plaute[4] :

Eadem haec sacerdos Veneria, si quid amplius scit, | si uidero, exquisiuero (Pl., *Rud.*, 329) : « si je vois la prêtresse de Vénus, au cas où elle saurait quelque chose de plus, je l'interrogerai » ; plutôt que : « je demanderai... si elle sait quelque chose de plus » ;

quaeram equidem si quis credat (Pl., *Pers.*, 44) : « je chercherai de mon côté quelque prêteur » (exactement : « je chercherai de mon côté, pour le cas où l'on pourrait me prêter ») ; plutôt que : « je chercherai de mon côté si l'on peut me prêter ».

En gros, les deux interprétations conduisent au même sens, im-

1. J. Cousin, *Évolution et structure de la langue latine*, Paris, 1944, p. 85.

2. Comme on peut s'en rendre compte d'après l'article *si* du Dictionnaire Gaffiot, p. 1435, col. 3, fin. Au contraire, le Lexique Freund-Theil dit : *si* a presque le même sens que *num*, mais il ne forme pas une liaison aussi étroite

3. Pour la valeur du *si* conditionnel employé auprès des verbes impliquant un effort, une tentative physique, intellectuelle ou morale, les exemples abondent dès l'époque de Plaute et dans toute la latinité ; voir listes de O. Riemann-H. Goelzer, *op. cit.*, p. 578 ; O. Riemann, *Syntaxe latine*, p. 403, § 210 *bis* ; F. Gaffiot, *Ecqui fuerit...*, p. 41 sqq. ; *Rev. Philol.*, 1908, p. 53 sqq. ; A.-C. Juret, *op. cit.*, p. 372. Pour Cicéron et César, nombreux exemples recueillis par J. Lebreton, *Caesariana syntaxis quatenus a Ciceroniana differat*, Paris, 1901, p. 106-107.

4. A écarter un autre texte de Plaute (*Merc.*, 941) parfois invoqué : *rogito quis eam auexerit, quis habeat, si ibi indaudiuerit*, où *si* n'introduit pas une troisième interrogation indirecte, mais une conditionnelle : « je lui demande qui l'a emmenée, qui la possède, au cas où il l'aurait entendu dire » (Trad. Ernout) ; cf. F. Gaffiot, *Ecqui fuerit...*, p. 18.

posé par le contexte ; mais il y a, pour le grammairien, ambiguïté ; le *si* garde-t-il la valeur purement conditionnelle? s'achemine-t-il déjà vers la valeur interrogative?

C'est un passage de Cicéron, cité par M. A.-C. Juret [1], qui fournit le premier exemple indubitable de *si* interrogatif avec un verbe *quaerendi* :

(Quaeritur) si expetendae diuitiae, si fugienda paupertas? de aequo et iniquo : aequumne sit ulcisci a quocumque iniurium acceperis (Cic., *Top.*, 84). Ici le doute n'est plus possible : le *si* ne peut être conçu comme particule conditionnelle ; c'est lui, et non plus le verbe *quaerendi*, qui porte la valeur interrogative ; il y a symétrie entre la première question et la seconde : dans la première, *si* joue le rôle de *-ne* qui introduira la seconde. Notons en passant que ce texte des *Topica* se présente comme une suite de notes rapides ; le tour est simple et familier.

Je citerais ensuite les trois exemples de Tite-Live, invoqués par O. Riemann et discutés par F. Gaffiot :

ab iis quaesiuit si aquam hominibus iumentisque in totidem dies quot frumentum imposuissent (Liv., 29, 25, 8) ; *nihil aliud locutum ferunt quam quaesisse si incolumis Lycortas... equitesque euasissent* (39, 50, 7) ; *et primum quaesiuit sub eone liceret ac suis uiuere ; cum praetor uicturum respondisset, quaesiuit iterum si cum Romanis militare liceret* (40, 49, 6). L'exemple de Cicéron cité plus haut montre que Tite-Live n'a pas lancé le tour *quaerere si...* (= faire une enquête, des investigations, pour le cas où...). D'autre part, le second exemple de Tite-Live montre que l'historien attachait à *si* une valeur interrogative ; en effet, sa phrase traduit celle de Polybe (24, 8) : Φιλοποίμην, δεξάμενος τὸ φάρμακον, ἠρώτησεν εἴ τι περὶ τῶν ἱππέων καὶ μάλιστα Λυκόρτα πεπυσμένος ἐστίν. A ἠρώτησεν εἴ (suivi de l'interrogation indirecte) correspond *quaesisse si...* Pour les deux autres textes (29, 25, 8 ; 40, 49, 6), nous ne possédons pas les passages correspondants de Polybe ; nous ne pouvons pas dire si l'hellénisme a influencé la construction livienne ; mais, replacés dans l'histoire de *quaerere si...* après l'exemple de Cicéron, et rapprochés de la phrase de Polybe, les trois textes de Tite-Live paraissent probants. Il ne faudrait pas cependant exagérer l'influence de l'hellénisme [2] et affirmer que la construction *quaerere si...* (avec

1. A.-C. Juret, *op. cit.*, p. 412.
2. Sur cette influence de εἰ + interrogation indirecte, voir G. Holtze, *Syntaxis prisco-*

interrogation indirecte) fut une innovation littéraire ; une construction étrangère ne peut être importée et acclimatée si elle brusque violemment les habitudes nationales, si elle ne trouve pas déjà un terrain propice où s'insinuer et s'implanter. L'imitation du grec put inciter Tite-Live à user de *si* interrogatif après *quaerere*, comme εἰ après ἐρωτᾶν, parce que déjà, comme le montrent les exemples de Plaute et de Cicéron, la particule tendait à prendre cette valeur interrogative avec un verbe *quaerendi* dans le latin courant.

Deux exemples de Properce corroborent cette opinion :

Quaerebam sicca si posset piscis harena | nec solitus ponto uiuere toruus aper, | aut ego si possem studiis uigilare seueris (Prop., 2, 3, 5 sqq.) ; *harum nulla solet rationem quaerere mundi, | nec cur fraternis Luna laboret equis, | nec si post Stygias aliquid restabitur undas, | nec si consulto fulmina missa tonent* (2, 34, 51 sqq.). Il est difficile de ne pas accorder à *si* la valeur interrogative, surtout dans le second passage, où il introduit, parallèlement à *cur*, des interrogations indirectes. Aussi bien, F. Gaffiot reconnaissait : « Il n'y a qu'un seul exemple de *si* vraiment interrogatif dans la latinité, c'est dans Properce. » Il ajoutait : « Mais, à la manière dont il se présente, on est en droit de dire qu'il constitue un hellénisme, dont on ne peut faire état[1]. » Nous venons de dire, à propos de Tite-Live, ce qu'il faut penser de ce prétendu hellénisme. Au reste, les constructions populaires ne manquent pas dans les vers de Properce, qui usait très librement de l'interrogation indirecte. A rapprocher cet autre passage, où une suite d'interrogations indirectes (avec subjonctif, ou indicatif paratactique) sont accrochées à *perdiscere* (verbe *sciendi* voisin des verbes *quaerendi*) : *Tum mihi naturae libeat perdiscere mores, | quis deus hanc mundi temperet arte domum, | qua uenit..., | sub terris sint iura deum et tormenta Gi-*

rum scriptorum latinorum usque ad Terentium, Leipzig, 1862, vol. II, p. 370 ; O. Riemann-H. Goelzer, *op. cit.*, p. 409, n. 4 ; Stolz-Schmalz, *op. cit.*, p. 519 ; J. Cousin, *op. cit.*, p. 85, n. 1. Dans l'Introduction de ses *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live*, Paris, 1885, p. 17, O. Riemann, réagissant contre une affirmation alors courante (« la langue de Tite-Live est remplie d'hellénismes »), écrivait : « *quaerere si* (demander si) n'est nullement un hellénisme, quoique cette construction corresponde à ἐρέσθαι εἰ : l'emploi interrogatif de la particule qui sert en même temps de particule conditionnelle était sans doute commun à l'origine aux deux langues ; seulement en grec il s'est maintenu dans la prose littéraire, au lieu qu'en latin il est devenu de bonne heure vulgaire ou poétique ». On peut noter que *quaerere si...* ne figure pas au nombre des hellénismes catalogués dans l'ouvrage de J. Brenous, *Étude sur les hellénismes dans la syntaxe latine*, Paris, 1905.

1. F. Gaffiot, *Rev. Philol., art. cité*, p. 47.

gantum, | *Tisiphones atro si furit angue caput*, | *aut Alcmaeoniae furiae aut ieiunia Phinei* (Prop., 3, 5, 25 sqq.). Même remarque, imposée par le parallélisme des propositions interrogatives, que pour 2, 34, 51 sqq. : *si* a une valeur introductive d'interrogation, comme *quis*... et *qua*...[1].

* * *

Très voisines de *quaerere si*... sont les constructions *uidere si*..., *uisere si*..., dont les comédies de Plaute et de Térence offrent plusieurs exemples. En effet, les verbes *uidere-uisere* représentent ici une opération de recherche, une investigation visuelle ou intellectuelle, qui permet de les rapprocher des verbes *quaerendi* et qui autorise l'emploi du *si* conditionnel (= *dans l'hypothèse que, pour le cas où*) ; l'hypothèse pouvant porter sur la réalité d'un fait, ou sur l'éventualité d'un fait futur.

Ibo ut uisam huc ad eum, si forte est domi (Pl., *Bacch.*, 529) : « je m'en vais voir chez lui, pour le cas où il y serait » ; *Viso huc, amator si a foro rediit domum* (Pl., *Cas.*, 591) : « je m'en vais voir, pour le cas où l'amoureux serait rentré du forum » ; *Vide uero si tibi satis placet* (Pl., *Pers.*, 825) : « regarde donc pour le cas où il te plairait ». Mais on peut entendre, si l'on accorde à *si* une valeur déjà interrogative : « je m'en vais voir chez lui s'il s'y trouve par hasard » ; « je m'en vais voir si l'amoureux est rentré du forum » ; « regarde donc s'il te plaît ». De même pour les exemples suivants[2] :

Vide si hoc utibile deputas (Pl., *Trin.*, 748) ; *uide si satis placet* (Ter., *And.*, 239) ; *uide si quid opis potes adferre huic* (*Phorm.*, 553) ; *uide si non os impudens uidetur* (*Eun.*, 838) ; *ibo, uisam si domist* (*Heaut.*, 170) ; *uisam si domist* (*Eun.*, 545) ; *si forte frater redierit, uiso* (*Ad.*, 549)[3].

Aussi, tandis que la *Syntax of Plautus* de W. M. Lindsay affirme que *si* joue le rôle de *an* après les verbes *uideo, uiso*, et veut l'indi-

1. A cette liste on pourrait être tenté d'ajouter : *chlamydes Lucullus, ut aiunt,* | *si posset centum scaenae praebere rogatus* (Hor., *Ep.*, 1, 6, 41) : « quelqu'un, dit-on, avait demandé à Lucullus s'il pouvait prêter cent chlamydes pour la scène ». Mais on peut entendre : « Lucullus, dit-on, fut sollicité, pour le cas où il pourrait prêter cent chlamydes ».

2. J'élimine : *fac uideam, si me esse saluam uis* (Pl., *Epid.*, 567), où la subordonnée ne se rattache pas à *uideam* : « fais que je la voie, si tu ne veux pas que je meure ».

3. Pour les exemples de Térence, voir Ph. Fabia, *P. Terenti Afri Eunuchus*, Paris, 1895, p. 165 (*ad Eun.*, 545) ; Giovanni la Magna, *Heautontimorumenos*, Milan, 1933, p. 63.

catif, comme il arrive souvent dans l'interrogation indirecte chez Plaute[1] (survivance paratactique), M. A. Ernout, plus prudent, commente : « dans ces expressions, *si* est encore conditionnel = *au cas où*, mais s'achemine vers le sens interrogatif[2] ».

Certains savants invoquent deux exemples de Cicéron, où *uidere si...* aurait une valeur introductive d'interrogation : 1° *uide, Scaure, mortuus rapitur, si potes esse possessor* (*de Or.*, 2, 70, 283) : « vois, Scaurus, si tu peux être héritier » ; mais la principale *mortuus rapitur* sépare *uide* de *si...* ; il faut entendre : « vois, Scaurus — un mort est emporté en terre — pour le cas où tu pourrais être héritier » (valeur conditionnelle de *si*) ;

2° *hoc in genere primum sicut in ceteris, si quid aut ex coniecturali aut ex alia constitutione sumi possit, uideri oportebit* (*Inu.*, 2, 29, 87) : « ... il faudra voir d'abord si l'on peut tirer quelque chose... » (interrogation indirecte) ; mais on peut entendre : « ... il faudra que soit examiné ce que l'on pourrait tirer... » (conditionnelle sujet de *uideri*).

On peut aussi interpréter de deux façons *aspice si...* et *inspice si...* dans ces passages d'Horace : *aspice si quid | et nos, quod cures proprium fecisse, loquamur* (*Ep.*, 1, 17, 4) ; *inspice si possum donata reponere laetus* (*Ep.*, 1, 7, 39).

En résumé, *uidere si...*, *uisere si...*, *aspicere si...* appartenaient comme *quaerere si...* à la langue courante, et l'on peut supposer que l'évolution fut, pour ces emplois, la même. Cependant, l'histoire de *uidere-uisere si...* est moins claire que celle de *quaerere si...* Quoi qu'il en soit, de part et d'autre, l'ambiguïté qui a gêné les grammairiens vient de ce qu'on peut attribuer la valeur introductive d'interrogation soit au verbe *quaerendi*, soit à la particule *si* ; dans la première solution, *si* reste conditionnel (= *au cas où...*, *dans l'hypothèse que...*) ; dans la seconde, il joue le rôle de *num*, *-ne*, *an*, et introduit une interrogation indirecte. Si l'on veut projeter un peu de lumière en ce problème, il convient d'examiner les textes où *si* n'est pas rattaché à un verbe *quaerendi* impliquant une

1. W. M. Lindsay, *Syntax of Plautus*, Oxford, 1907, p. 115. Deux exemples sont cités : *Pers.*, 825 (*uide uero, si tibi satis placet*), et *Cas.*, 591 (*uiso huc, amator si a foro rediit domum*).

2. A. Ernout, *Commentaire des Bacchides*, Paris, 1935, p. 79. De même, E. Becker, *De syntaxi interrogationum obliquarum apud priscos scriptores Latinos*, Strasbourg, 1873, p. 195 : « *moneo si particulam, ut uidetur, apud Plautum et Terentium nondum integram interrogatiuae uim nactam esse, sed particulae condicionalis naturam atque notionem ex parte retinuisse* » ; Giovanni la Magna, *op. cit.*, *ad Heaut.*, 170 et 618.

interrogation ; autrement dit, il faut rechercher les premiers exemples de *si* rattaché à un verbe *sciendi* ou à un verbe *declarandi*.

* * *

A) *Si* rattaché à un verbe *sciendi*.

On cite quatre exemples de Plaute[1]. *Iam sciam, siquid titubatumst, ubi reliquias uidero* (*Men.*, 142) : « rien qu'à voir les restes, je saurai bien s'il a fait quelque boulette » ; *priusquam sum elocutus, scis si mentiri uolo* (*Merc.*, 156) : « avant même que j'aie ouvert la bouche, tu sais si je veux mentir » ; *si is est, iam scire potero* (*Asin.*, 399) : « je pourrai tout de suite savoir si c'est bien lui » ; *nunc uestigia hic siqua sunt noscitabo* (*Cist.*, 682) : « je tâcherai de reconnaître s'il y a quelque trace de pas ».

Or, qui ne voit reparaître l'ambiguïté? En effet, on peut entendre, avec *si* conditionnel : « s'il a fait quelque boulette, je le saurai bien, rien qu'à voir les restes » ; « si je veux mentir, avant même que j'aie ouvert la bouche, tu le sais » ; « si c'est bien lui, je pourrai tout de suite le savoir » ; « s'il y a trace de pas, je tâcherai de m'en rendre compte ».

On peut raisonner de même pour : *id si forte est, nescio* (Ter., *Hec.*, 321) ; « j'ignore si cela est », ou bien « quant à l'hypothèse que cela est, je suis ignorant ». Dans les vers de Virgile (*Aen.*, 4, 110 sqq.) : *sed fatis incerta feror, si Iuppiter unam | esse uelit Tyriis urbem Troiaque profectus, | misceriue probet populos aut foedera iungi*, certains commentateurs voient un *si* interrogatif qu'ils rattachent à *incerta* (= me demandant si... ou si...) ; mais d'autres ne voient qu'un *si* conditionnel (= au cas où Jupiter voudrait... ; soit que Jupiter veuille... ou que...). Même hésitation en face de ces deux passages de Tite-Live : *ut, cum illud potius agendum atque cogitandum sit, si quo modo fieri possit ne qui socii a populo Romano desciscant, id non cogitent* (24, 45, 5) ; *circumspectare atque agitare dux coepit, si quo modo posset uallum circumicere* (25, 36, 5).

1. J'élimine : *quaere tamen ; ego item sedulo, si quid erit, te faciam ut scias* (*Pers.*, 47), car il serait difficile de rattacher *si quid erit* à *scias* ; le sens est : « cherche toujours ; moi-même de mon côté, si j'ai quelque chose, je te le ferai savoir sans faute » (Trad. Ernout) ; la proposition conditionnelle, enclavée entre *sedulo* et *faciam*, porte sur *faciam*.

B) *Si* rattaché à un verbe *declarandi*.

Un exemple de Térence : *abi nunciam intro, atque illa si iam lauerit mihi nuntia* (*Heaut.*, 618), « ... et viens me dire si elle a fini de prendre son bain », ou bien : « et, si elle a fini de prendre son bain, viens me le dire[1] ». Un exemple de Virgile : *heus, inquit, iuuenes, monstrate mearum | uidistis si quam hic errantem forte sororum* (*Aen.*, 1, 321) : « ... indiquez-moi si vous avez vu quelqu'une de mes sœurs... », ou bien : « ... renseignez-moi, pour le cas où vous auriez vu... ». Un exemple de Tite-Live : *ad collegium pontificum referre consul iussus si posset recte uotum incertae pecuniae suscipi* (31, 9, 8) : « ... reçut l'ordre de saisir le collège de la question de savoir s'il pouvait... », ou bien : « ... reçut l'ordre de consulter le collège, pour le cas où il pourrait... ».

Par contre, plus concluant paraît être cet exemple de Lygdamus : *illa mihi referet si nostri mutua cura est, | an minor, an toto pectore deciderim* (1, 19) ; le passage d'une interrogative indirecte avec *si* et l'indicatif à une interrogative indirecte avec *an* et le subjonctif a surpris certains commentateurs ; nous avons semblable mélange dans deux passages de Properce cités plus haut (Prop., 2, 34, 51 sqq. ; 3, 5, 25 sqq.) ; le texte de Lygdamus est acceptable et fournit un exemple probant de *si* interrogatif rattaché à un verbe *declarandi* : « elle me dira en retour si nous sommes unis par un amour mutuel, ou si le sien a diminué, ou si je suis tout à fait déchu de son cœur ».

Et voici l'exemple d'Ovide annoncé au début de cet article, exemple de *si* interrogatif rattaché à un verbe *sciendi* :

> *Esse salutatum uult te mea littera primum*
> *a male pacatis, Attice, missa Getis.*
> *Proxima subsequitur quid agas audire uoluptas*
> *et si, quicquid agis, sit tibi cura mei* (*Pont.*, 2, 7, 1-4).

Après avoir, dans les deux premiers vers, salué son correspondant, le poète ajoute : « Ensuite survient pour moi le plaisir d'apprendre ce que tu fais, et si, quoi que tu fasses, tu te soucies de moi ». L'intérêt de cet exemple est triple : 1° avec celui de Lygdamus, c'est le premier exemple vraiment sûr de l'emploi de *si* interrogatif avec un verbe *sciendi* ou *declarandi* ; 2° le parallélisme indubitable *quid*

1. Telle est la substance de la note de Giovanni La Magna (*op. cit.*), *ad Heaut.*, 618.

agas..., et si... sit montre que nous avons affaire à deux interrogations indirectes et que *si* a une valeur introductive d'interrogation ; 3° le début de l'élégie est familier ; c'est, en vers, un commencement de lettre très simple et assez banal ; nous avons fait semblable remarque à propos de *quaerere si...*, et de *uidere si...* ; l'explication de *si* interrogatif par l'influence du grec εἰ ne s'impose pas ; plutôt qu'une imitation littéraire, cet emploi paraît être un vulgarisme ; nous ne l'avons rencontré que dans des passages où le ton est simple, le latin familier.

* * *

Je souhaite que cette esquisse donne l'idée à un grammairien de reviser l'histoire de *si* interrogatif, en procédant à des dépouillements plus complets. Résumons ici quelques conclusions déjà possibles.

La particule conditionnelle *si* (= *au cas où...*) fut de bonne heure, comme il est attesté par des exemples de Plaute, rattachée à des verbes *quaerendi* pour constituer des locutions courantes : *quaerere si...*, *uidere si...*, *uisere si...* ; à quelle époque les Latins ont-ils cessé de sentir la valeur initiale de ce *si* conditionnel et commencé à le prendre pour un interrogatif? il est difficile de le dire. La confusion des deux valeurs (conditionnelle et interrogative), qui a jeté le trouble dans les explications des grammairiens modernes, a certainement existé dans les esprits à l'époque de Plaute ; à la méconnaissance vulgaire de la véritable acception de *si* (= *au cas où...*) s'est ajoutée l'influence de l'hellénisme εἰ + interrogation indirecte, mise en lumière par un rapprochement de Polybe et de Tite-Live (39, 50, 7). Quoi qu'il en soit, un passage familier des *Topica* (84) offre le premier exemple d'un *si* indubitablement interrogatif après le verbe *quaerere*. Le tour *quaerere si...* introduisant une interrogation indirecte n'a donc pas été lancé par Tite-Live ; ce fut l'aboutissement d'une évolution commencée au temps de Plaute, une déformation populaire et familière de *si* conditionnel, provoquée naturellement par le fait que les verbes *quaerendi* impliquent une interrogation.

Selon toute vraisemblance, après avoir acquis la valeur introductive d'interrogation pour avoir été rattaché à des verbes comme *quaerere*, *uidere*, *uisere*, *si* l'a prise avec des verbes *sciendi* ou des

verbes *declarandi*. Cette extension d'emploi était-elle déjà réalisée à l'époque de Plaute? Les exemples de Plaute, comme ceux de Térence, de Virgile et de Tite-Live, sont ambigus. Seuls sont probants, pour les verbes *declarandi*, un exemple de Lygdamus, et, pour les verbes *sciendi*, un exemple d'Ovide.

L'évolution de *si* interrogatif est donc parachevée à l'époque d'Auguste ; d'ores et déjà le latin emploie cette particule introductive d'interrogation, comme l'italien usera de *se*, et le français de *si*.

E. DE SAINT-DENIS.

II

CARACTÈRE, SENS ET COMPOSITION DU POÈME LXIV DE CATULLE[1]

PAR R. WALTZ

Professeur à la Faculté des lettres de Lyon

Le poème LXIV de Catulle est celui qu'on a l'habitude d'appeler — bien à tort — ***Épithalame de Thétis et de Pélée.***

Établissons d'abord, à titre préliminaire, que ce n'est pas un épithalame. Nous aborderons ensuite le véritable problème qu'il pose. — Qu'est-ce qu'un épithalame? Un poème de circonstance, composé, comme le mot l'indique, à l'occasion d'un mariage. Plus exactement, un chant nuptial, ἐπιθαλάμιος ᾠδή (ou encore ὑμέναιος), composé en l'honneur et à la louange des nouveaux époux. Quels que soient les mètres employés, c'est un poème essentiellement lyrique, destiné dans le principe à être chanté par les chœurs de jeunes gens qui escortent la mariée de la demeure de ses parents à celle de son mari. Tels les épithalames de Sappho, qui s'en était fait une spécialité ; tel, dans l'œuvre de Catulle, l'épithalame de Manlius et de Junie. Mais ici rien de pareil : le poème LXIV célèbre, si l'on veut, un mariage, mais ce n'est ni une œuvre lyrique

1. Communication faite à la Société lyonnaise d'Études anciennes, le 19 février 1943.